



CLERMONT-FERRAND
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE CLERMONT-FERRAND

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

CCTP LOT 1 – PLATRERIE-PEINTURE-FAUX PLAFONDS

Etablissement : CHU CLERMONT FERRAND

Site : GABRIEL MONTPIED

Localisation : CENTRE DE RECHERCHE NUTRITION HUMAINE

Objet : AMENAGEMENT PLATEFORME DE RECHERCHE

N° Opération : 7 HGM 17066

DIRECTION DES TRAVAUX, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SECURITE
Département BATIMENT GENIE CIVIL

Avril 2026

Table des matières

1. GENERALITES.....	3
2. DESCRIPTION DES OUVRAGES	5
2.1. PROTECTION DE CHANTIER INTERIEUR	5
2.1.1. PROTECTION DE CHANTIER VERTICALE SOUPLE.....	5
2.1.2. PROTECTION DE CHANTIER PVC SOUPLE AU SOL	5
2.2. DEPOSE ET DEMOLITION DE PLAFONDS ET CLOISONS.....	6
2.2.1. DEPOSE FAUX PLAFOND	6
2.2.2. DECONSTRUCTION CLOISONS DE DISTRIBUTION	6
2.2.3. CREATION D'OUVERTURE DANS CLOISONS SECHES	7
2.3. CLOISONS ET DOUBLAGE	8
2.3.1. POSE DES HUISSERIES	8
2.3.2. REPRISE DOUBLAGE ISOLANT PLAQUE DE PLATRE	8
2.3.3. DOUBLAGE ISOLANT PLAQUE DE PLATRE	8
2.3.4. CLOISON PLAQUES DE PLATRE TOUTE HAUTEUR EP 98mm EI 60	9
2.4.1. PLAFOND SUSPENDU FIBRES MINERALES 600x600.....	10
2.4.2. PLAFOND PLAQUE DE PLATRE	10
2.4.3. JOUES PLACOPLATRE	11
2.4.5. RACCORD ENDUIT PLATRE PLAFOND ET MURS	11
2.5. PEINTURE.....	12
2.6. TRAVAUX DE MACONNERIE	13
2.7. NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER	15
2.8. ELABORATION DU DOE	15

1. GENERALITES

Règlementation

L'entreprise sera soumise à l'ensemble des règlements, arrêtés, décrets, circulaires, DTU, normes et avis techniques, etc..., connus à la date de remise des offres et applicables à leur lot, à la nature des ouvrages et aux Etablissements Hospitaliers Publics, et en particulier :

- La réglementation de sécurité existante pour les Etablissements recevant du Public,
- Les mesures d'hygiène et de sécurité pour les travaux de bâtiments et les travaux publics et tous travaux concernant les immeubles,
- Les dispositions communes pour la réalisation de travaux au CHU,

Les ouvrages du présent Lot devront répondre aux conditions et prescriptions des règles de l'art.

Le titulaire du présent Lot veillera à la qualification de sa main-d'œuvre ou de ses sous-traitants, qui devront être compatibles avec les ouvrages réalisés.

Fourniture de documents

L'entrepreneur devra fournir tous les documents demandés pour approbation travaux à savoir:

- Procès-verbaux de matériaux employés,
- Les certificats de qualités de matières employées,
- Le procès-verbal de réception des supports,
- Les plans d'exécution, de détails et de calepinage notamment pour les châssis.

Choix des matériaux.

L'entrepreneur devra fournir un échantillonnage complet dans la catégorie demandée à l'approbation du Maître d'Œuvre.

Les matériaux utilisés dans l'exécution des travaux devront satisfaire aux conditions fixées par le Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés de travaux publics et devront posséder un avis technique valide au moment des travaux qui sera à fournir au Maître d'œuvre.

Coordination.

L'entrepreneur de ce lot devra avoir connaissance de tous les travaux des autres corps d'état afin qu'il puisse intervenir, en ce qui concerne ses ouvrages, en temps utile et en toute connaissance des contraintes techniques des autres lots.

Rappel: Les travaux pourront être interrompus momentanément par le Maître d'Œuvre ou à réaliser pendant des tranches horaires spécifiques en fonction de l'activité des services.

Entretien du chantier

L'entreprise devra les dispositions appropriées pour maintenir un environnement de travail sain pour les occupants des espaces annexes au chantier.

Les salissures devront être nettoyées en permanence et des paillasons humides devront être disposés au droit des circulations communes avec le personnel du CHU.

L'Entreprise devra s'assurer qu'aucun élément ne sera laissé hors de l'espace de chantier.

L'entrepreneur devra le nettoyage des sols. Il devra d'autre part assurer la protection de l'ensemble des équipements présents dont les appareils sanitaires, pendant l'exécution de ses travaux.

Pendant la durée des travaux, les parties publiques et le chantier seront maintenus en parfait état de propreté permanente.

Un nettoyage journalier du chantier sera demandé pour améliorer la qualité du travail, la sécurité du personnel et la préservation des ouvrages existants ou réalisés. Stockage

Le titulaire fournira son mode opératoire quant à la livraison et le stockage des différents éléments, matériaux et matériels livrés sur le chantier.

Protection de chantier et signalisation

Avant le commencement des travaux, l'entreprise devra le balisage et les panneaux de signalisation temporaire de chantier. Les chantiers seront isolés du public et protégés par des films PVC M1, avec mise en place de zip pour les entrées et sorties.

Ces protections définies en accord avec la direction des travaux seront mises en place au début des travaux. L'entrepreneur assurera l'entretien de ces protections, leur déplacement éventuel en cours des travaux et l'enlèvement en fin de travaux.

Il assurera également le balisage diurne et nocturne et mettra en place tous dispositifs pour déviation de circulation.

L'entrepreneur assurera la protection des sols prévus conservés pendant toute la durée des travaux, contre toutes projections ou actions mécaniques.

Un plan d'occupation des voies de circulation sera proposé et établi en concertation avec le maître d'œuvre.

Le titulaire fournira son mode opératoire quant à la livraison et stockage des différents éléments et le balisage et la sécurisation du chantier.

Le titulaire du présent lot devra assurer la protection contre toutes projections où actions mécaniques et l'isolement de l'activité sur le chantier au droit des limites des travaux, pour ses employés et l'ensemble des tierces personnes.

Ces protections définies en accord avec la DTES seront mises en place au début des travaux et pendant toute la durée du chantier.

L'entrepreneur assurera l'entretien de ces protections, leur déplacement éventuel en cours des travaux et l'enlèvement en fin des travaux.

Pendant toute la durée du chantier :

L'entreprise devra la mise en place d'un caisson d'extraction (mise à disposition par les services techniques). L'entreprise assurera le changement des préfiltres correspondants (fournis par le CHU) ET le nettoyage de l'enveloppe extérieure de ceux-ci tout le long du chantier

L'entreprise devra également le nettoyage définitif de l'ensemble de l'appareillage avant restitution en fin de chantier (le changement des préfiltres correspondants et le nettoyage de l'enveloppe extérieure de ceux-ci).

- calfeutrement ponctuel, au droit des châssis, effectué au moyen d'armatures et de films PVC M1 d'épaisseur minimale 150 µm, suivant le chantier
- il mettra en place des "paillassons" humides pour éviter les traces de pas hors du chantier. Il en assurera l'entretien et le remplacement pendant toute la durée du chantier, aussi souvent que nécessaire.

Toutes les portes des différents locaux non concernés par les travaux et ne servant pas de passage seront protégées avec un film pvc étanche M1 assurant une parfaite étanchéité vis à vis des poussières avec scotch au pourtour des portes.

Elle devra la mise en place de protection en PVC M1 sur les équipements existants non déposés dans certains locaux.

Pour tous les travaux occasionnant des dispersions de poussières, découpe, ponçage et déposes diverses, l'entreprise devra disposer d'un aspirateur à filtration.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

Le présent chapitre donne des renseignements sur la nature des travaux à effectuer, sur leur nombre, dimensions, emplacement. Mais cette description n'a pas un caractère limitatif et l'Entrepreneur du présent lot devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception, ni réserve, tous les travaux nécessaires et indispensables à l'achèvement complet du projet.

2.1. PROTECTION DE CHANTIER INTERIEUR

2.1.1. PROTECTION DE CHANTIER VERTICALE SOUPLE

L'entreprise devra protéger hermétiquement les ouvertures existantes donnant sur le couloir pour éviter toute diffusion de poussière.

Elle devra procéder à son entretien permanent pendant toute la durée des travaux (sauf si elle est absente), et l'enlèvement en fin de travaux.

Le titulaire du présent lot devra assurer la protection et l'isolement de l'activité sur le chantier au droit des limites des travaux, pour ses employés et l'ensemble des tierces personnes.

Ces protections définies en accord avec les Services Techniques seront mises en place au début des travaux et pendant toute la durée du chantier.

L'entrepreneur assurera l'entretien de ces protections, leur déplacement éventuel en cours des travaux et l'enlèvement en fin des travaux.

Protection film PVC M1 prévue entre la sous-face du faux plafond et le niveau planche bas, cette protection de chantier dans la mesure du possible pourra être équipée d'un système à fermeture éclair

Localisation :

- En périphérie du chantier au droit des ouvertures et accès sur des espaces hors chantiers

2.1.2. PROTECTION DE CHANTIER PVC SOUPLE AU SOL

L'entreprise devra la protection des sols conservés. Elle devra procéder à son entretien permanent pendant toute la durée nécessaire sauf si elle est absente.

Ces protections définies en accord avec le département des travaux seront mises en place au début des travaux et avant les interventions ponctuelles de nuit.

L'entreprise devra la pose d'une protection de chantier à l'aide de **chutes de revêtement PVC** sur les revêtements de sol prévus conservés.

Elle devra la mise en place de protection en PVC M1 sur les équipements existants non déposés dans certains locaux.

Elle mettra en place (en permanence) à l'accès du chantier des "paillassons" humides pour éviter les traces de pas hors du chantier, principalement lors des interventions programmées dans le couloir. Il en assurera l'entretien pendant toute la durée du chantier.

L'entreprise devra la restitution des sols conservés dans l'état initial avant démarrage du chantier. Toute détérioration sera imputée au titulaire de ce lot pour défaut de protection des sols. Un état des sols sera effectué avant mise en place de la protection.

Se référer aux repères sur plans fournis en annexes.

Localisation :

- Sur tous les sols conservés sur l'emprise du chantier

2.2. DEPOSE ET DEMOLITION DE PLAFONDS ET CLOISONS

2.2.1. DEPOSE FAUX PLAFOND

Après intervention des lots techniques, découpe et dépose des plafond placo compris ossature et suspentes pour accès toute hauteur le long des murs périphériques indiqués sur plan, pour complément de plombage toute hauteur.

Enlèvement et évacuation de tous les éléments.

Pour l'ensemble de ces démolitions ou déposes, l'entreprise devra faire particulièrement attention à ne pas détériorer les différents réseaux (fluides ou autres) se trouvant notamment dans le plénum.

Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances. La protection du mobilier, des sols et murs sera réalisée suivant le projet des travaux et suivant la nature des matériaux et équipements conservés.

- les découpes seront réalisées avec le maximum de précisions et avec soin,
- prévoir renforts suivant chaque cas.

Nettoyage effectué à l'avancement des travaux.

Localisation :

- Local 2244-2245-2246

2.2.2. DECONSTRUCTION CLOISONS DE DISTRIBUTION

Travaux à réaliser en « mouillé »

Préalablement aux travaux de démolitions ou déconstructions des cloisons, les installations techniques (fluides, etc...) seront déposées par les entreprises concernées. Néanmoins en cas de présence d'installation technique non déposée, l'entreprise titulaire du présent lot devra s'assurer auprès du Maître d'œuvre des neutralisations parfaites des équipements.

Sont dues par l'entreprise titulaire du présent lot :

- La dépose soignée de l'ensemble des menuiseries (blocs portes) comprise dans ces cloisons et évacuation en décharge ou récupération suivant avis du Maître d'œuvre lors des réunions de chantier,
- La dépose des plinthes et l'évacuation en décharge,
- La démolition proprement dite y compris tous les éléments de l'ossature métallique et isolant, -
Dépose des plinthes

- Les démolitions sont réalisées avec soin et limitées à la stricte emprise des travaux en fonction des articles ci-après précisant les déposes ou déconstruction,
- Dépose, reprise et re-calpinage faux plafond au droit des cloisons démolies.
- Reprise et rebouchage mural au droit des démolitions et agrandissement
- Evacuation des déchets de déconstruction dans big-bag fermés pour éviter la propagation des poussières à la sortie des locaux concernés,
- Arasement sur parements conservés, - Etalement des ouvrages si nécessaire.

Les cloisons d'une manière générale seront démolies jusqu'aux niveaux des dalles (supérieures et inférieures).

Les démolitions seront réalisées avec soin et limitées à la stricte emprise des travaux.

Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Evacuation des déblais dans des sacs étanches

Nettoyage continu de la zone en travaux

Localisation :

- Local 2245

2.2.3. CREATION D'OUVERTURE DANS CLOISONS SECHES

Travaux à réaliser en « mouillé »

Création d'ouverture pour pose de bloc porte suivant plans fournis, dans cloison plaque de plâtre.

Préalablement aux travaux de démolition, les installations techniques (fluides ou autres) seront déposées par les entreprises concernées. Néanmoins en cas de présence d'installation technique non déposée, l'entreprise titulaire du présent lot devra s'assurer auprès du Maître d'œuvre des neutralisations parfaites des équipements.

Sont dues par l'entreprise:

- La protection de la circulation par une cloison rigide
- La dépose et repose des lames de plafonds si nécessaire
- La dépose soignée de l'ensemble des menuiseries (blocs portes) comprise dans ces cloisons et évacuation en décharge ou récupération suivant avis du Maître d'œuvre lors des réunions de chantier,
- dépose en récupération des plinthes
- la protection efficace des sols
- la démolition proprement dite
- l'arasement sur parements conservés - l'étalement des ouvrages si nécessaire - l'enlèvement des déblais.
- la reprise des parties périphériques si nécessaire par enduit ou autres.
- L'installation de l'huissierie fournie par le lot menuiserie
- Le nettoyage après intervention et protection provisoire bâchée

Les démolitions seront réalisées avec soin et limitées à la stricte emprise des travaux.

Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Une ouverture existante à élargir et une ouverture à créer

Localisation :

- Local 2241

Se concerter avec le lot menuiserie et le maître d'œuvre avant implantation des ouvertures.

2.3. CLOISONS ET DOUBLAGE

2.3.1. POSE DES HUISSERIES

Pose des huisseries (4 unités) fournies par le lot menuiseries. Les huisseries seront posées à l'avancement.

Localisation :

- Local 2244A - 2245 – 2246A – 2241 -2241A

2.3.2. REPRISE DOUBLAGE ISOLANT PLAQUE DE PLATRE

L'entreprise devra apporter les solutions techniques afin de respecter les règles d'usage et respecter les réglementations et normes en vigueur et suivant préconisation du fabricant
Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

L'entreprise déposera soigneusement toute la partie du doublage détérioré par l'infiltration, compris plaque de plâtre, isolant et ossatures.

Après nettoyage du support, il reposera un doublage avec isolant permettant de conserver le degré d'isolation en place dans l'ensemble de la pièce.

Cloison en plaques de parement en plâtre comprenant :

- Montants en profil doublés de 48 mm espacés suivant hauteur
- Parement constitué de 1 plaque de plâtre standard de 18 mm
- Panneau d'isolant identique à l'existant
- Bande résiliente en isolation de sol
- Arêtes verticales et joints entre plaques traités suivant les prescriptions du fournisseur - fixation de l'ossature adaptée au support.

Doublage à réaliser entre plancher haut et bas existant.

Les angles saillants recevront un renfort par bande armée ou cornière métallique adaptée avec finition à l'enduit dito.

L'ensemble de la mise en œuvre sera conforme aux Avis Techniques du produit ainsi qu'aux recommandations du fabricant.

Compris toutes sujétions.

Localisation :

- Local Technique 2241

2.3.3. DOUBLAGE ISOLANT PLAQUE DE PLATRE

L'entreprise devra apporter les solutions techniques afin de respecter les règles d'usage et respecter les réglementations et normes en vigueur et suivant préconisation du fabricant
Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Cloison en plaques de parement en plâtre comprenant :

- Montants en profil doublés de 48 mm espacés suivant hauteur
- Parement constitué de 1 plaque de plâtre standard de 18 mm

- Panneau laine minérale de 100 mm GR32 revêtu Kraft, $R = 3.75 \text{ K.m}^2.\text{W}^{-1}$
- Bande résiliente en isolation de sol
- Arêtes verticales et joints entre plaques traités suivant les prescriptions du fournisseur - fixation de l'ossature adaptée au support.

Cloison à réaliser entre plancher haut et bas existant.

Les angles saillants recevront un renfort par bande armée ou cornière métallique adaptée avec finition à l'enduit dito.

L'ensemble de la mise en œuvre sera conforme aux Avis Techniques du produit ainsi qu'aux recommandations du fabricant.

Compris toutes sujétions.

Localisation :

- Murs périphériques des locaux 2245-2246 et 2246A

2.3.4. CLOISON PLAQUES DE PLATRE TOUTE HAUTEUR EP 98mm EI 60

L'entreprise devra apporter les solutions techniques afin de respecter les règles d'usage et respecter les réglementations et normes en vigueur et suivant préconisation du fabricant

Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Fourniture et pose d'une cloison épaisseur 98 mm, constituée de la façon suivante :

- Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé, largeur selon type de plaques de parement, simples dos à dos, disposés suivant préconisation du fabricant.
- Montants en profil doublés de 62 mm espacés suivant hauteur
- Parements en plaques de plâtre ACOUSTIQUE épaisseur 18mm,
- Bande résiliente en isolation de sol
- Remplissage en laine minérale
- Les joints seront traités selon la technique et avec les produits du fabricant. La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et 25.42, aux éventuels avis techniques et aux recommandations du fabricant.
- Les huisseries seront posées à l'avancement. Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.
- Affaiblissement acoustique : $RA=45\text{dB}$ minimum
- Classement incendie : EI 60 (PV à fournir)

Finition soignée des raccords entre les parois et plafonds créés et existants.

L'entreprise devra prévoir une finition adaptée au support et au futur produit de finition qui devra être réalisé par-dessus l'enduit.

Concertation avec les lots techniques et menuiseries pour pose des huisseries.

Localisation :

- Local technique 2245
- Local ICP 2246A
- Local onduleur 2241

- Bureau 2244

2.4. PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS

2.4.1. PLAFOND SUSPENDU FIBRES MINERALES 600x600

Le plafond sera constitué de dalles type Gedina (Bord A) ép. 15 mm en dimensions 600x600, posés sur une ossature apparente en acier galvanisé T24 ou T15. La surface exposée sera traitée avec un revêtement lisse et homogène type Akutex™ FT : une peinture nano poreuse à l'eau et les bords seront naturels.

- Les dalles auront une densité leur conférant une parfaite assise dans l'ossature en cas de surpression de la pièce. Leur faible perméabilité à l'air évitera tout effet de filtre.
- La réaction au feu sera Euroclass A2-s1,d0,
- L'absorption acoustique sera de classe A coefficient α_w de 0,95 et un coefficient d'absorption
- Résistance à l'humidité : 95 % RH,
- La mise en œuvre du plafond devra respecter la norme NF P68-203-1 DTU 58.1. et le système sera marqué CE, selon la norme harmonisée EN 13964 :2014
- L'espacement des suspentes, le traitement de la périphérie du plafond se feront suivant les directives du fabricant.
- Toutes les sujétions pour passage des suspensions diverses (luminaires ou autres ...) et tuyauteries à partir de la dalle supérieure jusqu'en sous plafond sont comprises.
- Mise en place comprenant fixations, coupes, ajustages, coordination obligatoire avec les autres lots pour l'implantation des luminaires, diffuseurs et bouches de soufflage ou de reprise.

Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Reprise plafond au droit des nouvelles cloisons

Teinte du panneau et de l'ossature : blanc

Localisation :

- Bureau 2244A
- Laboratoire 2244
- Laboratoire 2246
- Local technique 2245
- Local technique 2241A

2.4.2. PLAFOND PLAQUE DE PLATRE

Fourniture et pose d'un plafond composé de plaques de parement en plâtre type Placostil PRF 530, marque Placoplatre comprenant:

- Cornière périphérique
- Fourrures en acier galvanisé disposées à 0,60 m maximum d'entraxe, fixées au support par
- L'intermédiaire de suspentes,
- Une plaque de plâtre BA 13 fixée perpendiculairement à l'ossature.
- Panneaux de laine minérale de 80 mm d'épaisseur minimum

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits Placoplatre. La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Des retombées seront réalisées pour rattraper les décrochements de l'ossature du bâtiment, ou pour faciliter la mise en place d'équipements techniques, canalisations, gaines, etc....

Toutes les sujétions et réservations pour passage des suspensions diverses (luminaires ou autres) et tuyauteries à partir de la dalle supérieure jusqu'en sous-plafond sont comprises.
Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Localisation :

- Local ICP 2246A

2.4.3. JOUES PLACOPLATRE

Réalisation de joues de plafonds en plaque de plâtre pour permettre le changement d'altimétrie des plafonds comprenant:

- Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé,
- Largueur selon altimétrie des plafonds, simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,60 m ou 0,40 m,
- Parements en plaques de plâtre épaisseur 13 mm

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits du fabricant. La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41, aux éventuels avis techniques et aux recommandations du fabricant. Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Localisation :

- Local 2244 et 2244A
- Local 2246
- Local 2246A

2.4.4. TRAPPE METALLIQUE D'ACCES HORIZONTAL ETANCHE A L'AIR

Fourniture et pose trappe de visite métallique 600X600 sur plafond non compris :

- étanchéité périphérique joint adapté au milieu traité, Etanchéité à l'air et à la poussière
- bâti métallique
- chaînette de sécurité antichute
- finition tôle acier peinte aspect mat ou laqué
- ouverture type pousser-lâcher.
- y compris vis de fixation et accessoires
- suivant norme DIN en vigueur vis-à-vis des pressions
- accessoire serrure et clef carrée

Localisation :

- Local ICP 2246A

2.4.5. RACCORD ENDUIT PLATRE PLAFOND ET MURS

Raccords divers plâtre sur plafond après piquage anciens enduits défectueux, travaux de démolition ou passage d'autres corps d'état. Pour petites surfaces inférieures à 0,5 m².

L'entreprise devra apporter les solutions techniques afin de respecter les règles d'usage et respecter les réglementations et normes en vigueur et suivant préconisation du fabricant

Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Localisation :

- Ensemble des surfaces à peindre pour rebouchage de percements ponctuels

2.5. PEINTURE

2.5.1. PEINTURE MURALE SATINEE PHASE AQUEUSE

L'entreprise devra apporter les solutions techniques afin de respecter les règles d'usage et suivant préconisation du fabricant.

Travaux préparatoires pour une finition de type A suivant DTU 59.1 compris :

- Ponçage, époussetage, et nettoyage du support
- impression acrylique,
- rebouchage,
- révision des joints,
- enduit repassé,

Ces références ne sont citées qu'à titre d'exemple, l'entrepreneur pourra proposer des produits ayant des caractéristiques techniques et esthétiques au moins équivalentes comprenant :

- une couche d'impression adaptée au support suivant expertise de l'entreprise et suivant avis
- du fabricant de la couche de finition, et à la finition demandée. Conditions d'application
- conformes à la norme NF P 74-201 (DTU 59.1).
- 2 couches de Peinture-laque satinée, aux résines acryliques en dispersion aqueuse de type
- Neostar satin de chez la Seigneurie équivalent ou similaire.
- Finition satinée et qualité soignée

Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances

Localisation :

- Local 2244 A
- Locaux techniques 2245 et 2241A
- Local onduleur 2241A

2.5.2. PEINTURE MURALE SATINEE PHASE AQUEUSE-DECONTAMINABLE

L'entreprise devra apporter les solutions techniques afin de respecter les règles d'usage et suivant préconisation du fabricant.

Du fait des lavages fréquents de ces salles dus à leur qualification, les peintures doivent être lessivable et décontaminables. Elles doivent présenter une haute résistance à l'humidité.

Les couleurs seront à définir avec le maître d'œuvre.

Travaux préparatoires pour une finition de type A suivant DTU 59.1 compris :

- Ponçage, époussetage, et nettoyage du support
- impression acrylique,
- rebouchage,
- révision des joints,
- enduit repassé,

Ces références ne sont citées qu'à titre d'exemple, l'entrepreneur pourra proposer des produits ayant des caractéristiques techniques et esthétiques au moins équivalentes comprenant :

- une couche d'impression adaptée au support suivant expertise de l'entreprise et suivant avis du fabricant de la couche de finition, et à la finition demandée. Conditions d'application conformes à la norme NF P 74-201 (DTU 59.1).
- 2 couches de Peinture-laque satinée, aux résines acryliques en dispersion aqueuse avec une résistance à l'abrasion humide suivant norme NF EN 13300 : classe 1
- Finition satinée et qualité soignée
- Classement M0 après peinture

Toutes les précautions seront prises pour éviter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Localisation :

- Laboratoire 2244
- Local ICP 2246A
- Laboratoire 2246

2.5.3. PEINTURE ISOTHERMIQUE SUR RADIATEURS ET TUYAUTERIES

L'entreprise devra apporter les solutions techniques afin de respecter les règles d'usage et suivant préconisation du fabricant.

Travaux préparatoires pour une finition de type A suivant DTU 59.1 compris :

- brossage, grattage à vif des parties écaillantes et ponçage
- dépoussiérage
- lessivage pour repeindre
- retouche au primaire antirouille sur métaux ferrifères
- 2 couches de peinture isothermique. dont les caractéristiques devront répondre aux normes française et européenne vis à ces COV et des classifications Afnor Les radiateurs étant en place ou déposés. L'entreprise devra apporter les solutions techniques afin de respecter les règles d'usage et respecter les réglementations et normes en vigueur et suivant préconisation du fabricant.

Localisation :

- Ensemble des pièces impactées par les travaux

2.6. TRAVAUX DE MACONNERIE

2.6.1. ETOUPEMENT SIPOREX 120X60

Fermeture et condamnation des ouvertures existantes. Fermeture par Siporex. Respect du degré CF2h à établir.

L'entreprise rebouchera avec soin les 7 réservations existantes des fenêtres des locaux 2244, 2245 et 2246, compris :

- arasement étanche sur murs horizontaux en 0.20m de large.
- enduit extérieur coloré au choix du MO
- toute sujétions,

Finition soignée

Localisation :

- Fenêtres locaux 2244, 2245 et 2246

2.6.2. CARROTTAGES DIAM 80-110

Travaux à réaliser en « mouillé »

Pour le carottage en dalle et pendant toute la durée de cette phase du chantier, l'entreprise devra la protection de chantier. Protections souple en film PVC M1 entre la sous-face du plancher haut et le niveau planche bas.

Prévoir des protections sur le mobilier non déposé si c'est le cas.

Les carottages de plus de 150mm de diamètre seront avec cadre de renfort obligatoires.

Création de différents carottages dans dalle ou mur béton pour passage de réseaux gaz, électriques, ventilation et d'évacuation compris :

- Protection contre projection eau
- Protection du sol
- Pose d'un système de récupération de la carotte et d'eau (cloche) tenu par un étau ou système équivalent.

Ces démolitions seront réalisées avec soins et limitées à la stricte emprise des travaux. Manutention, chargement et enlèvement des déblais

Fourniture de note de calcul et des plans d'exécution. Ces prestations sont prévues incluses dans l'offre relative à cet article. Ces documents devront être transmis avant l'exécution et devront être validés par le contrôleur technique.

Implantation à confirmer avec le maître d'œuvre et en concertation avec le lot plomberie.

Localisation :

- 1 Diam 80 - Dalle basse Local technique VDI 2273, sur local 2235
- 3 Diam 80 - Façade pour la centrale Gaz extérieure
- 1 Diam 110 - Façade extérieure local 2246A, derrière la dalle béton extérieure,
- 2 carottages supplémentaires diam 80

Se référer aux repères sur plans fournis en annexes.

2.6.3. DALLE BETON EXTERIEURE

L'entreprise devra apporter les solutions techniques afin de respecter les règles d'usage et respecter les réglementations et normes en vigueur et suivant préconisation du fabricant

Toutes les précautions seront prises pour limiter les poussières, les bruits et autres nuisances.

Dalle en béton C25/30 300 CPA formule dallage, y compris coffrage, armatures par treillis soudé ST 25C (5.500 kg/m²), et chapeaux reliant chaînage suivant DTU 13.3 dallages appliqués au 1er juin 2005. Compris piquetage des réseaux enterrés et implantation de l'ouvrage.

Compris fourniture et pose préalable :

- d'un film feutre géotextile sur toute la surface de dallage à réaliser.
- d'un hérissou

- d'un film polyane sur toute la surface de la dalle.

Dallage surfacé à la règle, Epaisseur totale finie: 12 cm.
Compris 10ml de fourreau de 100 en attente

Localisation :

- Sur Pignon EST

2.6.4. REMISE EN ETAT DES EXTERIEURS

Remise en place des terres, profilage et confection de talus si nécessaire, comprenant :

- exploitation des terres mise en dépôt sur le site comprenant reprise,
- transport et mise en remblai y compris compactage par couches successives de 20 cm d'épaisseur maximum
- évacuation des terres excédentaires à la décharge

Localisation :

- Sur Pignon EST après création de la dalle béton extérieure

2.7. NETTOYAGE DE FIN DE CHANTIER

Nettoyage de fin de chantier, compris évacuation des déblais.

L'entreprise devra un nettoyage méticuleux et complet du chantier avant réception. Cette prestation pourra être sous traitée à une entreprise de nettoyage.

Localisation :

- Ensemble du chantier.

2.8. ELABORATION DU DOE

Remise, en fin de travaux et avant réception d'un Dossier d'Ouvrages Exécutés (DOE), en 3 exemplaires et sous forme papier ou informatique des documents suivants :

- Plans des détails & notes justificatives (cette prestation n'exclut pas la fourniture de ces documents avant réalisation).
- Note récapitulative des produits et matériaux mis en œuvre :
 - Nature, Références – fournisseurs.
 - Notices techniques, avis techniques, etc....
 - Notice d'entretien.
 - PV de classement au feu